

DÉCISION EUPOL AFGHANISTAN/2/2010 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ
du 11 juin 2010
relative à la nomination du chef de la Mission EUPOL Afghanistan
(2010/341/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) ⁽¹⁾, et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/279/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la Mission EUPOL Afghanistan, y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé

de nommer le général de brigade Jukka Petri SAVOLAINEN chef de mission à compter du 15 juillet 2010,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Jukka Petri SAVOLAINEN est nommé chef de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan à compter du 15 juillet 2010.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 11 juin 2010.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

C. FERNÁNDEZ-ARIAS

⁽¹⁾ JO L 123 du 19.5.2010, p. 4.